

aucun règlement dans la loi, mais il a promis que tout règlement serait publié et effectivement déposé à la Chambre pour que le comité puisse l'étudier.

La raison pour laquelle je soulève ce point, c'est que mon collègue de Peace River a justement dit que nous donnons ici carte blanche au gouverneur en conseil pour établir un deuxième projet de loi.

Actuellement, qu'est-ce qui figure à l'article 39? Un simple rafistolage. Peut-être que les alinéas de cet article ne sont pas plus nombreux que dans les autres lois, mais l'essentiel y est.

Le ministre peut dire que c'est la même chose que pour tous les autres projets de loi, mais ce n'est—je l'ai dit—qu'un simple rafistolage. Rien n'empêche, cependant, que le principe est bien dangereux, que nous insistons et que nous allons insister de plus en plus pour que tout règlement soit publié afin qu'il soit examiné, car l'on n'est pas sans savoir qui si l'on a ainsi carte blanche, on peut en abuser.

• (10:30 p.m.)

Même s'il existe de la bonne volonté, on est porté à abuser, lorsqu'on détient le pouvoir. Alors, je demande au ministre s'il peut nous donner l'assurance que tous les règlements édictés en vertu de l'article 39 seront déposés, à la Chambre, pour que le comité approprié ait l'occasion de les examiner.

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, il existe peut-être un manque de compréhension—and peut-être aussi de précision—de la part de celui qui vous parle.

Après l'adoption de cette loi, j'espère qu'on pourra présenter au mois de mai, comme je l'ai annoncé, un projet de loi relatif aux stimulants industriels, qui sera vraiment la loi substantielle et nous permettra d'accorder de l'aide à l'industrie.

Cette mesure législative établira les critères de désignation, les sommes d'argent, etc. En d'autres termes, la loi précisera tout ce que la Chambre a besoin de savoir, afin de pouvoir se former un jugement sur l'activité générale du gouvernement dans ce domaine, alors que le projet de loi à l'étude tend simplement à créer le ministère et rien de plus.

Dès que nous étudierons le domaine des stimulants industriels, la Chambre sera saisie d'une loi spéciale.

Quant aux règlements qui permettront au ministère de poser tel geste, ils ne doivent être que du domaine public et pourront être discutés éventuellement à la Chambre, si les honorables députés ne sont pas d'accord.

[*Traduction*]

(L'article est adopté.)

L'article 20 est adopté.

[L'hon. M. Lambert.]

Les articles 102 à 106 inclusivement sont adoptés.

L'Annexe A est adoptée.

L'Annexe B ainsi modifiée est adoptée.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

M. le vice-président: Ainsi se termine l'examen du bill C-173.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Quand ledit bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

L'hon. M. Macdonald au nom de M. Trudeau propose la 3^e lecture et l'adoption du bill.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je ne vous demande qu'une minute, monsieur l'Orateur. Le bill a donc franchi toutes les étapes à la Chambre. En ce qui concerne ce qui doit être, sous bien des rapports, une partie très importante du bill, celle que nous avons discutée ces derniers jours et qui se rapporte au développement économique régional, je ne veux rien ajouter à ce que j'ai déjà dit, alors que j'ai fait quelques suggestions et exprimé des réserves au sujet de la manière dont le ministère est constitué et sur la façon de l'envisager.

En fait, je suis déçu de voir qu'il a fallu au gouvernement 10 ou 11 mois pour rédiger ce bill à l'intention de la Chambre. Peut-être sommes-nous en droit de nous féliciter d'en avoir disposé en 10 ou 11 jours. Ce que je veux dire, c'est que le bill est maintenant adopté et que divers ministères ont finalement été créés.

L'hon. M. Drury: Non—and le Sénat?

L'hon. M. Stanfield: En ce qui concerne la Chambre, le bill est adopté. Cette mesure législative est de toute évidence une des plus importantes mesures du gouvernement. Les activités des divers ministères seront suivies de près et avec intérêt. Je le répète, il a fallu 10 mois au gouvernement pour saisir la Chambre de ce bill. Au nom du ciel, que le gouvernement aille maintenant de l'avant et se mette à l'œuvre.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, nous pouvons certes dire beaucoup de bien du bill C-173, mais on y remarque une lacune grave. Il ne renferme aucune disposition visant à l'établissement d'un ministère du logement et des questions urbaines. Le cabinet fédéral devrait établir en vertu du projet